

Avis

relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et fiches techniques correspondantes

Numéro d'avis : 2025-CERIB-007

Date de l'avis : 25 septembre 2025

En application de l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ et après évaluation, le Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton agréé les dispositifs de traitement suivants :

Titulaire de l'agrément	RIKUTEC France 107 rue de Phalsbourg 67320 Drulingen						
Dénomination commerciale	Gamme ACTIBLOC modèle 25-25 QR-LT	Gamme ACTIBLOC 185 modèle 4 EH		ACTIBLOC 3500-2500 SL	Gamme ACTIBLOC modèle 35-25 QR-LT	Gamme ACTIBLOC 185 modèle 6 EH	
Capacité de traitement	4 Équivalents-Habitants			6 Équivalents-Habitants			
Numéro national d'agrément	2012-009-mod03-ext01	2012-009-mod04-ext01	2012-009-mod05-ext01	2012-009-mod02	2012-009-mod03-ext02	2012-009-mod04-ext02	2012-009-mod05-ext02
Historique	Modèle extrapolé en 2017 et modifié en 2018	Modèle renommé en 2023	Modèle modifié en 2025	Modèle de référence agréé en 2013	Modèle extrapolé en 2017 et modifié en 2018	Modèle renommé en 2023	Modèle modifié en 2025

Titulaire de l'agrément	RIKUTEC France 107 rue de Phalsbourg 67320 Drulingen					
Dénomination commerciale	Gamme ACTIBLOC modèle 35-35 QR-LT	Gamme ACTIBLOC 185 modèle 8 EH		Gamme ACTIBLOC modèle 40-40 QR-LT	Gamme ACTIBLOC 185 modèle 10 EH	
Capacité de traitement	8 Équivalents-Habitants			10 Équivalents-Habitants		
Numéro national d'agrément	2012-009-mod03-ext03	2012-009-mod04-ext03	2012-009-mod05-ext03	2012-009-mod02-ext04	2012-009-mod03-ext04	2012-009-mod04-ext04
Historique	Modèle extrapolé en 2017 et modifié en 2018	Modèle renommé en 2023	Modèle modifié en 2025	Modèle extrapolé en 2017	Modèle renommé en 2023	Modèle modifié en 2025

Titulaire de l'agrément	RIKUTEC France 107 rue de Phalsbourg 67320 Drulingen		
Dénomination commerciale	Gamme ACTIBLOC modèle 50-50 QR-LT	Gamme ACTIBLOC 185 modèle 12 EH	
Capacité de traitement	12 Équivalents-Habitants		
Numéro national d'agrément	2012-009-mod02-ext05	2012-009-mod03-ext05	2012-009-mod04-ext05
Historique	Modèle extrapolé en 2017	Modèle renommé en 2023	Modèle modifié en 2025

Titulaire de l'agrément	RIKUTEC France 107 rue de Phalsbourg 67320 Drulingen					
Dénomination commerciale	Gamme ACTIBLOC modèle 60-60 QR-LT	Gamme ACTIBLOC 185 modèle 14 EH (bi-cuve)	Gamme ACTIBLOC 185 modèle 14 EH	Gamme ACTIBLOC modèle 70-70 QR-LT	Gamme ACTIBLOC 185 modèle 16 EH (bi-cuve)	Gamme ACTIBLOC 185 modèle 16 EH
Capacité de traitement	14 Équivalents-Habitants			16 Équivalents-Habitants		
Numéro national d'agrément	2012-009-mod02-ext06	2012-009-mod03-ext06	2012-009-mod04-ext06	2012-009-mod02-ext07	2012-009-mod03-ext07	2012-009-mod04-ext07
Historique	Modèle extrapolé en 2017	Modèle renommé en 2023	Modèle modifié en 2023	Modèle extrapolé en 2017	Modèle renommé en 2023	Modèle modifié en 2023

Titulaire de l'agrément	RIKUTEC France 107 rue de Phalsbourg 67320 Drulingen					
Dénomination commerciale	Gamme ACTIBLOC modèle 80-80 QR-LT	Gamme ACTIBLOC 185 modèle 18 EH (bi-cuve)	Gamme ACTIBLOC 185 modèle 18 EH	Gamme ACTIBLOC modèle 90-90 QR-LT	Gamme ACTIBLOC 185 modèle 20 EH (bi-cuve)	Gamme ACTIBLOC 185 modèle 20 EH
Capacité de traitement	18 Équivalents-Habitants			20 Équivalents-Habitants		
Numéro national d'agrément	2012-009-mod02-ext08	2012-009-mod03-ext08	2012-009-mod04-ext08	2012-009-mod02-ext09	2012-009-mod03-ext09	2012-009-mod04-ext09
Historique	Modèle extrapolé en 2017	Modèle renommé en 2023	Modèle modifié en 2023	Modèle extrapolé en 2017	Modèle renommé en 2023	Modèle modifié en 2023

Cet avis annule et remplace l'avis 2023-CERIB-003 du 31 mars 2023.

La fiche technique descriptive correspondante est présentée en annexe. Elle porte seulement sur le traitement des eaux usées. Elle ne porte ni sur la collecte, ni sur le transport, ni sur l'évacuation des eaux usées.

Le guide d'utilisation (*ACTIBLOC® – Gamme 185 – Modèles de 4 EH jusqu'à 20 EH – Livret de l'utilisateur*, 15 septembre 2025, 64 pages) est disponible auprès du titulaire de l'agrément et sur le portail interministériel de l'assainissement non collectif à l'adresse : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>.

ANNEXE

Fiche technique descriptive associée au dispositif de traitement agréé

ACTIBLOC 3500-2500 SL (6 EH)

et à la gamme de dispositifs de traitement agréés ACTIBLOC 185, modèles 4 EH, 6 EH, 8 EH, 10 EH, 12 EH, 14 EH et 14 EH bi-cuve, 16 EH et 16 EH bi-cuve, 18 EH et 18 EH bi-cuve, 20 EH et 20 EH bi-cuve

REFERENCES NORMALISATION ET REGLEMENTATION	
Références réglementaires et normatives	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié Annexe ZA de la norme NF EN 12566-3+A2
Type de procédure	Simplifiée selon l'annexe 3 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié
Organisme notifié chargé de l'évaluation de l'agrément	Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton

SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS	
Technologie de traitement	Microstations à culture libre aérée (boue activée fonctionnant selon le procédé SBR : <i>Sequencing Batch Reactor</i>)
Description (nombre et fonction) des cuves / compartiments	Modèles de 4 EH à 20 EH : 1 cuve à 2 compartiments Modèles de 14 EH bi-cuve à 20 EH bi-cuve : 2 cuves à 1 compartiment – décanteur primaire – réacteur biologique et clarificateur
Liste des principaux équipements	– surpresseur – pompe par injection d'air pour la recirculation des boues du réacteur biologique et clarificateur vers le décanteur primaire – électrovanne 4 voies – automate de commande avec alarme – aérateur(s) à membrane micro perforée

La périodicité de la vidange de ces dispositifs de traitement doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues correspondant à un remplissage au plus égal à 30 % du volume utile du décanteur primaire (voir la hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction dans le tableau suivant). Les fréquences de vidanges théoriques à charge nominale indiquées dans le tableau suivant sont données à titre indicatif. Seul le remplissage à la hauteur indiquée doit déclencher la vidange.

Les dispositifs de traitement sont ventilés par une entrée d'air constituée par la canalisation d'amenée des eaux usées qui est prolongée jusqu'à l'air libre au-dessus du toit de l'habitation. L'extraction des gaz des dispositifs de traitement est assurée par une canalisation rapportée au-dessus du faîtage du toit de l'habitation avec un extracteur.

Ces dispositifs ne peuvent pas être installés pour des résidences secondaires.

L'évacuation des eaux usées traitées se fait conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié précité (évacuation prioritairement réalisée par infiltration dans le sol ou irrigation souterraine des végétaux et, en cas d'impossibilité démontrée, par rejet vers le milieu hydraulique superficiel).

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées.

Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L. 1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade existent à proximité du rejet.

Les charges organiques pouvant être traitées par ces dispositifs peuvent aller jusqu'aux capacités de traitement présentées dans le tableau suivant.

SYNTHÈSE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES DISPOSITIFS						
Dénomination commerciale		Gamme ACTIBLOC modèle 25-25 QR-LT	Gamme ACTIBLOC 185 modèle 4 EH	ACTIBLOC 3500-2500 SL	Gamme ACTIBLOC modèle 35-25 QR-LT	Gamme ACTIBLOC 185 modèle 6 EH
Capacité de traitement		4 EH		6 EH		
Numéro national d'agrément		2012-009- mod03-ext01	2012-009- mod04-ext01	2012-009- mod02	2012-009- mod03-ext02	2012-009- mod04-ext02
			2012-009- mod05-ext01			2012-009- mod05-ext02
Cuve(s)	Nombre	1		1		
	Forme	parallélépipédique				
	Matériau	polyéthylène				
Décanteur primaire	Hauteur utile (cm)	123		118	123	
	Volume utile (m³)	2,60		3,24	3,30	
	Surface utile (m²)	2,00		2,57	2,60	
	Hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction (cm)	37		35	37	
	Fréquence de vidange théorique à charge nominale (mois)	10		10	9	
Réacteur biologique et clarificateur	Hauteur utile (cm)	117		115	117	
	Volume utile (m³)	2,60		2,26	2,60	
	Surface utile (m²)	2,00		1,76	2,00	
	Débit d'air déclaré (L/min) du surpresseur pour une contre-pression donnée (mbar)	85 à 150 mbar		80 à 150 mbar	90 à 150 mbar	
SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS						
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus des cuves (cm) (hauteur au-dessus de la génératrice supérieure)		60		60	60	
Mise en œuvre possible en présence de nappe phréatique		Oui		Oui	Oui	

SYNTHÈSE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES DISPOSITIFS							
Dénomination commerciale		Gamme ACTIBLOC modèle 35-35 QR-LT	Gamme ACTIBLOC 185 modèle 8 EH	Gamme ACTIBLOC modèle 40-40 QR-LT	Gamme ACTIBLOC 185 modèle 10 EH	Gamme ACTIBLOC modèle 50-50 QR-LT	Gamme ACTIBLOC 185 modèle 12 EH
Capacité de traitement		8 EH		10 EH		12 EH	
Numéro national d'agrément		2012-009- mod03- ext03	2012-009- mod04- ext03	2012-009- mod02- ext04	2012-009- mod03- ext04	2012-009- mod02- ext05	2012-009- mod03- ext05
			2012-009- mod05- ext03		2012-009- mod04- ext04		2012-009- mod04- ext05
Cuve(s)	Nombre	1		1		1	
	Forme	parallélépipédique					
	Matériau	polyéthylène					
Décanteur primaire	Hauteur utile (cm)	123		123		123	
	Volume utile (m³)	3,30		3,98		4,75	
	Surface utile (m²)	2,60		3,15		3,77	
	Hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction (cm)	37		37		37	
	Fréquence de vidange théorique à charge nominale (mois)	7		7		7	
Réacteur biologique et clarificateur	Hauteur utile (cm)	117		117		117	
	Volume utile (m³)	3,30		3,98		4,75	
	Surface utile (m²)	2,60		3,15		3,77	
	Débit d'air déclaré (L/min) du surpresseur pour une contre-pression donnée (mbar)	90 à 150 mbar		140 à 150 mbar		140 à 150 mbar	
SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS							
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus des cuves (cm) (hauteur au-dessus de la génératrice supérieure)		60		60		60	
Mise en œuvre possible en présence de nappe phréatique		Oui		Oui		Oui	

SYNTHÈSE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES DISPOSITIFS							
Dénomination commerciale		Gamme ACTIBLOC modèle 60-60 QR-LT	Gamme ACTIBLOC 185 modèle 14 EH (bi-cuve)	Gamme ACTIBLOC 185 modèle 14 EH	Gamme ACTIBLOC modèle 70-70 QR-LT	Gamme ACTIBLOC 185 modèle 16 EH (bi-cuve)	Gamme ACTIBLOC 185 modèle 16 EH
Capacité de traitement		14 EH			16 EH		
Numéro national d'agrément		2012-009- mod02- ext06	2012-009- mod03- ext06	2012-009- mod04- ext06	2012-009- mod02- ext07	2012-009- mod03- ext07	2012-009- mod04- ext07
Cuve(s)	Nombre	2		1	2		1
	Forme	parallélépipédique					
	Matériau	polyéthylène					
Décanteur primaire	Hauteur utile (cm)	118			118		
	Volume utile (m³)	5,90			6,60		
	Surface utile (m²)	4,60			5,20		
	Hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction (cm)	35			35		
	Fréquence de vidange théorique à charge nominale (mois)	7			7		
Réacteur biologique et clarificateur	Hauteur utile (cm)	112			112		
	Volume utile (m³)	5,90			6,60		
	Surface utile (m²)	4,60			5,20		
	Débit d'air déclaré (L/min) du surpresseur pour une contre-pression donnée (mbar)	140 à 150 mbar			140 à 150 mbar		
SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS							
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus des cuves (cm) (hauteur au-dessus de la génératrice supérieure)		60			60		
Mise en œuvre possible en présence de nappe phréatique		Oui			Oui		

SYNTHÈSE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES DISPOSITIFS							
Dénomination commerciale		Gamme ACTIBLOC modèle 80-80 QR-LT	Gamme ACTIBLOC 185 modèle 18 EH (bi-cuve)	Gamme ACTIBLOC 185 modèle 18 EH	Gamme ACTIBLOC modèle 90-90 QR-LT	Gamme ACTIBLOC 185 modèle 20 EH (bi-cuve)	Gamme ACTIBLOC 185 modèle 20 EH
Capacité de traitement		18 EH			20 EH		
Numéro national d'agrément		2012-009- mod02- ext08	2012-009- mod03- ext08	2012-009- mod04- ext08	2012-009- mod02- ext09	2012-009- mod03- ext09	2012-009- mod04- ext09
Cuve(s)	Nombre	2		1	2		1
	Forme	parallélépipédique					
	Matériau	polyéthylène					
Décanteur primaire	Hauteur utile (cm)	118			118		
	Volume utile (m³)	8,00			9,50		
	Surface utile (m²)	6,60			7,23		
	Hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction (cm)	35			35		
	Fréquence de vidange théorique à charge nominale (mois)	8			8		
Réacteur biologique et clarificateur	Hauteur utile (cm)	112			112		
	Volume utile (m³)	8,00			9,50		
	Surface utile (m²)	6,60			7,23		
	Débit d'air déclaré (L/min) du surpresseur pour une contre-pression donnée (mbar)	140 à 150 mbar			220 à 150 mbar		
SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS							
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus des cuves (cm) (hauteur au-dessus de la génératrice supérieure)		60			60		
Mise en œuvre possible en présence de nappe phréatique		Oui			Oui		